

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1285

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« l'édiction »

les mots :

« la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.